

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES PRESCRIPTEURS

L'UDAF peut répondre à toutes les demandes de microcrédit personnel sur le département.

S'il vous est impossible de vous déplacer à Chaumont, vous pouvez vous adresser à l'un de nos partenaires prescripteurs.

La liste est consultable sur notre site internet.

Contact direct avec le service Madame Charlène VOURIOT

📞 Tél : 03.25.35.36.08

✉️ Mail : cvouriot@udaf52.fr



Avec le soutien de :



Udaf de Haute-Marne

Tél : 03.25.35.36.00

Mail : institution@udaf52.fr



A Chaumont (siège social)

13, rue Victor Fourcault
CS 60077
52003 Chaumont Cedex

A St-Dizier

9, rue du Brigadier Albert
52100 Saint-Dizier



Nos horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :

De 9h à 11h45 et de 14h à 16h45

Le vendredi : De 9h à 11h45 et de 14h à 16h

Pour plus d'informations,
rendez vous sur notre site
www.udaf52.fr



MICROCRÉDIT



LE MICROCRÉDIT PERSONNEL, C'EST QUOI ?

Le Microcrédit personnel est un prêt accordé aux foyers à revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès à un crédit.

→ **Ce service est libre et gratuit**

POUR QUI ?

Les personnes exclues de l'accès au crédit classique mais néanmoins en capacité de rembourser les mensualités du prêt :



- Demandeur d'emploi,
- Bénéficiaire de minima-sociaux,
- Travailleur aux ressources faibles ou modestes (intérim, CDD, CDI, ...),
- Etudiant, Retraité,
- Personne vivant une situation difficile due à un accident de la vie (chômage, divorce, maladie....)

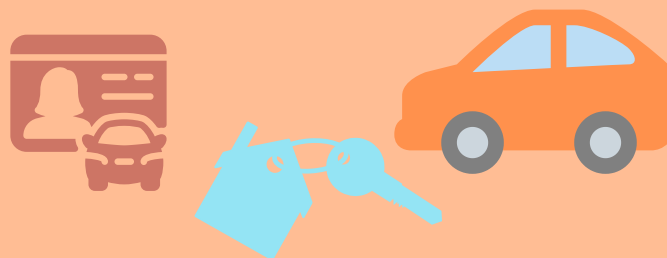


Si vous êtes interdit de chéquier, inscrit sur le fichier de la Banque de France ou surendetté, vous pouvez également présenter votre projet.

QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE FINANCÉS ?

Les projets pouvant être financés sont variés et touchent à de nombreux domaines

- **Mobilité** : acquisition ou réparation d'un véhicule, financement du permis de conduire
- **Emploi** : formation...
- **Logement** : caution, amélioration de l'habitat, électroménager...
- **Autres motifs**: frais de santé, frais d'obsèques...



QUELS DOCUMENTS À FOURNIR ?

Pour examiner votre dossier, vous devrez vous munir des pièces justificatives suivantes lors de votre rendez-vous :

- Un devis de votre projet,
- Des justificatifs de ressources,
- Des justificatifs de charge,
- Des justificatifs d'identité.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE CE PRÊT ?

- ✓ Une écoute et un conseil par une personne expérimentée
- ✓ Le montant varie de 300 à 3 000 euros
- ✓ La durée de remboursement est de 3 à 36 mois
- ✓ Le taux du prêt est fixe
- ✓ Les bénéficiaires disposent d'un accompagnement



Tout crédit vous engage et doit être remboursé.

Le microcrédit ne finance ni le rachat de crédit, ni les dettes.

LE + DU MICROCRÉDIT

L'UDAF ou le partenaire prescripteur assure l'accompagnement social du bénéficiaire durant l'ensemble de la procédure : accueil, écoute, constitution du dossier, présentation du dossier à la banque, suivi du bénéficiaire durant la période de remboursement.